

RENDEZ-VOUS ET RENSEIGNEMENTS

Centre social protestant Berne-Jura

Contact et secrétariat :

032 493 32 21 ou info@csp-beju.ch

Rue Centrale 59
Case postale 254
2740 Moutier

Du lundi au jeudi :
08h00-12h00 et 13h15-17h15

Vendredi : jusqu'à 16h30

Lieux de consultation :

Moutier

Rue Centrale 59
2740 Moutier

Bienne

Chemin du Long-Champ 135
2504 Bienne

LE SECTEUR COUPLES ET FAMILLES PROPOSE

- ✓ Une **consultation conjugale** ainsi **qu'une thérapie de couple** pour les personnes mariées ou non.
- ✓ Une **consultation parentale et ou familiale**.
- ✓ Une **consultation mixte avec un juriste et un conseiller conjugal** pour les personnes en désaccord sur l'avenir de leur couple séparé ou non.
- ✓ Un **accompagnement à la coparentalité** pour les personnes séparées ou divorcées.
- ✓ Des **groupes de parole et de soutien pour couples**. 4 soirées.
- ✓ Des **groupes de parole et de soutien pour personnes séparées ou divorcées**. 8 soirées.
- ✓ Une **permanence téléphonique** pour les couples et les familles. Du lundi au jeudi, 12h30-14h00 au **0840 420 420**.



CENTRE SOCIAL PROTESTANT
BERNE-JURA

Consultations pour Couples pour Parents pour Familles



032 493 32 21
info@csp-beju.ch
www.csp.ch

*Service partiellement subventionné
par le canton de Berne*

POUR QUI ?

La consultation conjugale/thérapie de couple s'adresse aux couples, mariés ou non, et aux personnes confrontées aux problèmes de la vie commune qui sont à la recherche d'une relation plus satisfaisante avec leur partenaire. Elle peut également être l'occasion de faire un bilan de sa vie de couple. Selon les situations, elle permet parfois aussi d'aborder la question d'une éventuelle séparation du couple.

La consultation parentale ou familiale est indiquée lors de moments cruciaux de la vie en famille nécessitant la recherche d'un nouvel équilibre. Les questions abordées peuvent être liées à la communication familiale, à la résolution de situations conflictuelles, à l'éducation des enfants, à l'organisation au sein de la famille.

L'accompagnement à la coparentalité a pour but d'aider les parents qui se séparent ou divorcent à rester parents ensemble une fois leur relation de couple terminée.

COMMENT ?

Les consultations conjugales et thérapies de couple se déroulent de préférence avec les deux conjoints ou partenaires. Elles peuvent cependant avoir lieu individuellement.

Les consultations parentales ou familiales se déroulent, si possible, avec la présence des deux parents. La présence des enfants est possible et parfois souhaitée selon les situations.

Le cadre confidentiel et la neutralité des entretiens sont garantis.

Les consultations peuvent être ponctuelles (1-3 séances) ou nécessiter un suivi plus approfondi.

La durée d'une séance est d'une heure.

AVEC QUI ET MODALITES ?

Adriano Angiolini
Conseiller conjugal et familial et thérapeute de couple

Membre de l'ACTC (Association des conseillers conjugaux et thérapeutes de couples)

Membre de l'ASTHEFIS (Association Suisse romande de Thérapie de famille et Interventions systémiques)

Public :

Pour les personnes francophones domiciliées dans le canton de Berne et le canton du Jura, sans distinction de confession et de nationalité.

Coût :

Les consultations sont non payantes. Les dons sont bienvenus :



CH44 0900 0000 2500 6651 8